

Le 20 juin 2008

# Communiqué de presse

## **NON à l'Europe de la régression sociale !**

L'Interrégionale Wallonne de la Centrale Générale des Services Publics (IRW-CGSP) a pris connaissance de l'accord conclu lors du Conseil EPSCO regroupant les ministres de l'Emploi sur la directive temps de travail et qui prévoit de maintenir l'"opt out" (possibilité de déroger à la durée maximale hebdomadaire de 48 heures, via une discussion individuelle entre le travailleur et l'employeur), sans la perspective d'y mettre fin, allant jusqu'à instaurer de nouvelles normes de durée maximale de travail hebdomadaire atteignant 60 heures ou 65 heures.

Alors qu'un peu partout en Europe, des voix se font entendre réclamant la création d'une Europe sociale, l'IRW-CGSP constate que les ministres de l'Emploi ont envoyé un signal extrêmement négatif.

L'IRW-CGSP se félicite que la Belgique, par son abstention, n'ait pas cautionné cette tentative de régression sociale.

**L'IRW-CGSP condamne donc sans réserve cet accord** et va, dès à présent, se focaliser sur le Parlement européen qui devra se prononcer, en seconde lecture, sur ce texte.

Pour rappel, l'IRW-CGSP entend être porteuse d'un projet positif et ambitieux pour une autre Europe. Ainsi, son Congrès statutaire, qui s'est tenu les 4, 5 et 6 juin à Borzée, a procédé à l'adoption d'un programme européen radical et cohérent.

Fruit d'une collaboration réussie entre militants syndicaux et monde académique, ce programme traite notamment de la question du temps de travail avec comme seule alternative une réduction collective du temps de travail sans perte de salaire et avec embauche compensatoire.

Pour l'IRW-CGSP, l'Union, toujours à la recherche de son "modèle social", pourrait y trouver un projet mobilisateur pour des millions de citoyens et de travailleurs. Le "modèle social européen" ne peut être celui du dumping social, celui de la course vers le bas des conditions de travail, des salaires, du droit du travail. Il doit, au contraire, être imposé comme un modèle de progrès.

L'IRW-CGSP considère que l'Union européenne élargie constitue le cadre idéal pour réaliser ce projet de réduction collective et concertée du temps de travail. Une législation européenne harmonisée et cohérente, imposant une réduction linéaire du temps de travail, serait un pas significatif vers la construction d'un modèle social européen qui ne soit pas que rhétorique.

Il importe donc d'étendre en Europe, en les réactualisant, les pactes sociaux nationaux qui ont organisé, durant les trois décennies suivant la Seconde Guerre mondiale, le partage de la richesse nationale.

Cette démarche doit également s'inscrire dans un mouvement d'harmonisation, par le haut, du statut du travailleur et **des systèmes de protection sociale**.

Francis Steifer  
Président de l'IRW

Francis Wégimont  
Secrétaire général de l'IRW

**Contact : Laurent Pirnay**  
Secrétaire général adjoint  
Tél : 02/508.59.36  
Portable : 0474/726.897

Place Fontainas 9/11  
1000 BRUXELLES

**IRW-CGSP**